

Archéologues du service public : Pourquoi manifester le 12 septembre ?

SYNDICAT GÉNÉRAL DES PERSONNELS DU SERVICE PUBLIC DE L'ARCHÉOLOGIE

61, rue de Richelieu - 75002 PARIS

Tél. : 01 40 15 51 86/87/70 - Fax : 01 40 15 51 77

E-Mail : sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr

Si il y a bien un secteur au ministère de la Culture qui subit chaque jour les méfaits des choix libéraux qui lui sont appliqués, c'est bien l'archéologie préventive. Les logiques qui ont amenées à transformer la sauvegarde du patrimoine archéologique national en activité lucrative, à casser le service public, à massacrer les conditions de travail des archéologues, à démultiplier la dispersion des données dans la plus grande absurdité scientifique,... sont bien les mêmes qui s'expriment aujourd'hui dans le nouveau projet de loi travail. Lutter contre ce projet de loi et ces « futures » conséquences, c'est donc lutter pour le service public de l'archéologie !

Dans le contexte actuel de concurrence commerciale, la dégradation des conditions de travail à l'Inrap n'est freinée que par les droits qui s'appliquent actuellement aux entreprises privées. Demain, la disparition de ces droits favorisera encore plus le dumping social.

En clair, le nouveau projet de loi travail n'a qu'un but : délocaliser sur place les activités économiques qui ne peuvent pas l'être, en conservant les mêmes salariés mais avec des conditions d'emploi bien inférieures (salaires diminués, temps de travail augmenté, précarité accrue,...), tout en désarmant les salariés (privation de tout recours sur leurs conditions de travail, de salaire et d'emploi ; limitation des jugements des conseillers prud'homaux ; affaiblissement des organes consultatifs et de l'Inspection du travail,...).

Il est clair que dans ces conditions, il ne faudra pas beaucoup de temps pour que l'austérité budgétaire déjà si pesante à l'Inrap augmente d'un cran supplémentaire !

De plus, dans un contexte où tout est livré au grand capital, qu'en adviendra t-il de la sauvegarde du patrimoine archéologique national ? Il est fort à parier qu'avec un Président de la République pour qui accès à la culture = consommation de produits culturels, l'archéologie préventive ne redevienne une entrave au développement économique et les archéologues, des empêcheurs de bétonner en paix !

C'est pourquoi le SGPA CGT-Culture appelle tous les personnels du service public de l'archéologie à se mobiliser le 12 septembre 2017 contre le nouveau projet de loi travail et à revendiquer, notamment :

- ▶ la sortie de l'archéologie préventive du système concurrentiel ;
- ▶ l'augmentation du plafond d'emploi à l'Inrap et dans les Services régionaux de l'archéologie ;

▶ la levée de la dérogation d'emploi à l'Inrap et un plan de titularisation sans perte de salaire.

Créer de l'emploi qu'ils disaient...

C'est la 5ème réforme en 5 ans après la loi dite « sécurisation de l'emploi », loi Rebsamen, loi Macron, loi El Khomri – ayant toutes en commun de faire reculer les droits des salariés. Aucune d'entre elles n'a été évaluée. Elles devaient pourtant créer de l'emploi, dommage que l'on ne vérifie pas que les résultats sont atteints...

La dernière réforme qui a permis de créer massivement de l'emploi, c'est celle des 35h avec la création de 400 000 emplois, pour un coût de 4 Mds, soit 10 fois moins que le pacte de responsabilité (*source, rapport parlementaire Romagnan sur les 35h de 2016*)

Côté simplification, à elle seule la loi El Khomri a rajouté 150 pages au code du travail. Le Conseil d'Etat, lui-même « s'émeut » de l'inflation législative et jurisprudentielle du droit du travail. Ce ne sont pas les droits des salariés qui font l'épaisseur et la complexité du code du travail, ce sont les dérogations mortifères données au patronat !

Si ces lois n'ont pas créé d'emplois et fragilisé les salariés, elles ont par contre très largement bénéficié aux actionnaires.

Dans son édition du 22 août 2017, le quotidien Les Echos rend compte d'une étude du cabinet Janus Henderson Global Dividend. Selon cette étude qui porte sur les 1 200 plus grandes entreprises du monde : « La reprise économique, notamment en Europe, porte les dividendes des grandes entreprises à un niveau record dans le monde... L'Europe domine le deuxième trimestre... pour un montant de 149,5 milliards de dollars, en hausse de 5,8 %... 86 % des sociétés européennes ont augmenté ou maintenu leurs dividendes. Au total sur les 10 plus gros payeurs de dividendes ce trimestre, neuf sont européens. »

Avec 40,6 milliards de dollars de dividendes versés pour les seuls actionnaires du CAC 40, la France conserve « sa position de plus gros pourvoyeur de dividendes en Europe devant l'Allemagne (34,1 milliards de dollars) et le Royaume Uni (32,5 milliards) ».